
Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).

ACTUALITES

Sondage sur l'état d'avancement dans la révision des planifications communales énergétiques et climatiques des communes

L'UCV mène une étude en aménagement du territoire, plus précisément sur l'état d'avancement de la révision des planifications communales. Ce sondage s'adresse au personnel des services techniques ou aux membres des municipalités en charge de l'aménagement du territoire.

Remplir le sondage sur fr.surveymonkey.com/r/BPYGHSX d'ici au 26 avril 2021.

Taux unique et autonomie communale ne font pas bon ménage

L'initiative parlementaire récemment déposée par le Parti Ouvrier Populaire (POP) vaudois demandant l'introduction du taux unique communal enlèverait toute forme d'autonomie communale. En redéfinissant profondément le fonctionnement des communes vaudoises, cette proposition réduirait les collectivités publiques à de simples exécutantes du Canton, sans garantir des prestations appropriées à leur population. L'Union des Communes Vaudoises (UCV) s'oppose à cette initiative, elle privilégie le maintien de la solidarité actuelle entre les communes et défend fermement la préservation de l'autonomie communale.

Le principe du taux unique est d'attribuer un seul taux d'impôt pour toutes les communes vaudoises. La proposition faite dans l'initiative est un taux à 68 pts, correspondant au taux communal moyen actuel. Avec cette solution, la perception de la totalité de la manne financière des communes serait centralisée, puis redistribuée selon des règles et des critères déterminés par le Grand Conseil. Pour plus de détails sur le fonctionnement du taux unique, consultez la note technique en annexe.

Le taux unique est une utopie dans un système fédéraliste

Dans un système de taux unique, le taux et les redistributions financières aux communes sont tous deux déterminés à l'échelon cantonal. Avec un taux à 68 pts, ce sont CHF 2.3 milliards de recettes d'impôt qu'un système de redistribution devra donc allouer aux 308 communes. Si les différences de capacités contributives des contribuables étaient gommées entre les communes, les différences en matière de qualité et de quantité dans les services publics le seraient également. Sans avoir la possibilité de déterminer leurs ressources, les communes ne pourront plus déterminer leurs dépenses. Ce rôle incombera au Canton : il devra déterminer le taux, les redistributions, ainsi que les prestations publiques communales couvertes.

En assumant cette charge, le Canton aurait à disposition deux taux : le taux cantonal et le taux unique communal. Le taux cantonal permet de régler la majeure partie des recettes cantonales alors que le taux unique communal devrait couvrir les dépenses décentralisées dans les communes, mais dont le pilotage serait assumé par le Gouvernement et le Parlement.

Dans ce contexte de vases communicants, il n'y aurait plus de limite institutionnelle à des transferts de charges : l'autonomie des communes disparaît. Elles joueraient donc le rôle d'administrations décentralisées devant mettre en œuvre des services publics. L'UCV ne peut soutenir cette vision qui au final signifie la disparition des communes.

Un système inadapté pour les prestations des 308 communes vaudoises

Le taux unique implique une redistribution de moyens aux communes par le Canton, sans lien avec la situation actuelle, ni les prélèvements fiscaux ou le potentiel fiscal des communes. C'est uniquement l'appréciation du Canton qui sera déterminante concernant les ressources nécessaires pour financer les dépenses communales, dans une certaine quantité et pour une certaine population. Cette forme de péréquation totale qui ne tient pas compte des particularités locales et régionales mais détermine théoriquement un niveau optimal de dépenses pour les politiques publiques communales est inacceptable pour l'UCV.

Une solidarité maintenue entre communes sans passer par le taux unique

L'UCV est convaincue qu'un système préservant une solidarité forte entre les communes – et donc pour les habitants du canton – est nécessaire. Cette solidarité ne doit toutefois pas se faire au détriment de l'autonomie communale et de la qualité des prestations délivrées à la population. De ce fait, l'intensité de la solidarité portée par le système péréquatif intercommunal actuel doit être maintenue. En réduisant fortement les écarts entre les taux d'impôt communaux, la péréquation joue son rôle de mécanisme de solidarité entre communes. Si l'initiative populaire « SOS Communes » propose de supprimer toute forme de solidarité entre les communes en matière de financement de la cohésion sociale, l'initiative parlementaire pour le taux unique, quant à elle, a pour conséquence d'anéantir toute forme d'autonomie communale nécessaire pour répondre aux besoins de la population vaudoise. La position de l'UCV est de ne pas céder aux sirènes qui promettent des solutions simplistes voire destructrices. L'UCV privilégie plutôt la voie qui permettra de conserver la solidarité intercommunale tout en préservant l'autonomie communale.

Valorisez vos acquis de membre d'un exécutif communal

La législature se termine et vous souhaitez faire votre bilan ? L'Association des Communes Suisses (ACS) et l'Association suisse des cadres (ASC) proposent une certification permettant une meilleure reconnaissance dans le monde professionnel des compétences de conduite acquises et exercées au sein d'un exécutif communal. Deux visio-conférences organisées par l'ASC à ce sujet les 31 mars (19h à 19h30) et 5 mai (7h30 à 8h), inscription par mail.

Plus d'infos sur le site de l'ASC www.cadres.ch

Plafond d'endettement : mode d'emploi

Cette méthode peut être appliquée avec l'outil d'analyse financière et d'évaluation prospective (AFEP) et les résultats peuvent être interprétés à l'aide du Manuel d'introduction à la gestion financière communale.

A télécharger sur ucv.ch/financescommunales

Suppression des cartes journalières CFF

À la suite de l'annonce de la suppression des cartes journalières CFF que les communes mettent à disposition, l'UCV a entrepris des démarches afin que les CFF adoptent une autre approche. Les communes qui le souhaitent peuvent relayer leur position à l'UCV en écrivant à conseils@ucv.ch Les remarques seront relayées à l'Association des communes suisses (ACS) où Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, siège au comité comme vice-présidente. L'ACS porte ce dossier à Berne et auprès des CFF.

CONSULTATION

Rapport "Pour une reconnaissance des proches aidant-e-s"

Délai de réponse : 9 avril 2021

Plus d'informations et documentation utile sur ucv.ch/consultations

ASSOCIATION

L'UCV a trouvé son nouveau Directeur

Le Comité de l'UCV a désigné son nouveau directeur en la personne de M. Eloi Fellay. Engagé actuellement comme secrétaire municipal à Avenches, il entrera en fonction le 1er juillet 2021. Il succédera à M. Gianni Saitta qui a choisi de relever un nouveau défi professionnel.

Âgé de 34 ans, M. Fellay est marié et père de deux enfants. Au bénéfice d'un Master en Économie politique de l'Université de Fribourg, il connaît parfaitement le fonctionnement des institutions vaudoises et en particulier celui des communes. Ses cinq années d'expérience à la tête de l'administration avenchoise lui ont fait connaître de l'intérieur toutes les problématiques liées aux compétences et à l'autonomie des communes. Sa formation d'économiste lui permettra d'assurer la continuité dans les thématiques financières complexes qui occupent régulièrement l'UCV.

Le comité de l'UCV se réjouit de la future collaboration avec Eloi Fellay et adresse ses remerciements à Gianni Saitta pour son important engagement en faveur des communes vaudoises.

Partenariats : rabais pour les communes

Au fil des années, l'UCV a tissé des liens avec de nombreuses organisations partageant la volonté de contribuer au bon fonctionnement des communes. De nombreux rabais sont accordés par nos partenaires aux communes membres de l'UCV : label de cybersécurité,

certification des compétences de conduite des membres d'exécutifs communaux, formations du CEP, etc.

Découvrez-les sur www.ucv.ch/ucv/association/partenariats

Magazine Point CommUNE! sur l'accessibilité

Le dossier de l'édition printanière du magazine de l'UCV porte sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les communes.

Lecture en ligne sur ucv.ch/pointcommune

Assemblée générale de l'UCV le 12 juin 2021

L'organisation et la forme de la Journée des communes vaudoises dépendent des conditions sanitaires du moment. En revanche, l'assemblée générale de l'UCV aura bel et bien lieu le 12 juin 2021 : en visioconférence ou en présentiel, et même peut-être accompagnée d'une partie festive !



FORMATIONS

Détails et inscriptions aux formations sur www.ucv.ch/formations

Prochaines formations

- Gestion des déchets communaux - *3 juin 2021 à Jongny*
 - Stratégie et pilotage de l'action communale - *10 juin à Jongny*
 - Communes, communiquez - *17 juin 2021 à Jongny*
-

Manuel d'introduction à la gestion financière communale

Cet ouvrage, spécialement conçu pour les élu·es, cadres et employé·es des communes, apporte les éléments essentiels à la compréhension des aspects techniques et pratiques de la gestion financière communale. Cette 2ème édition augmentée a été enrichie par thème, tels que la planification financière ou les impôts et taxes communales.

A commander sur ucv.ch/manuel